Envoyé en préfecture le 13/09/2022
Reçu en préfecture le 13/09/2022
Affiché le 14/09/22
ID : 031-213100449-20220907-2022_04-AI

VILLE DE BALMA

VCC état civil 2022/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté de délégation

Le Maire de la commune de Balma (Haute-Garonne),

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles

L2122-17, L.2122-18 et L.2122-32,

Vu le tableau du Conseil Municipal,

Considérant que les adjoints et les conseillers municipaux délégués ne seront pas en mesure d'assumer les fonctions d'officier d'état-civil,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Laurent MÉRIC, Conseiller Municipal, reçoit délégation pour célébrer le mariage du Samedi 17 septembre 2022 à 11h00, en l'absence du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau,

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le préfet de la Haute-Garonne,
- Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Balma pour exécution,
- L'intéressé pour notification.

Fait à Balma, le 07 septembre 2022.

Notifié à l'Intéressé le :
Signature

Le Maire
Vincent TERRAIL-NOVES

MAIRIE DE BALMA 31132 CEDEX